1001849401

DATE DEPOT :	2010-02-26
NUMERO DE DEPOT :	18494
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	ASSET ALLOCATION ADVISORS
ADRESSE :	3 AV HOCHE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/01/04
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)
	AUGMENTATION DE CAPITAL

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
26 FEV. 2010
N° DE DÉPOT 14954

ASSET ALLOCATION ADVISORS
Société Anonyme au capital de 2.489.840 d'euros porté à 2.510 400 euros
Siège social : 3, Avenue Hoche 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 410 204 390

96 B. 16686

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU DIRECTOIRE DU 4 JANVIER 2010

L'an deux mil dix,

PA. AJ AU

Le 4 janvier à 15 heures,

à PARIS, 3 avenue Hoche

06 04 01 2010

Les membres du Directoire de la Société ASSET ALLOCATION ADVISORS se sont réunis en Conseil sur convocation du Président, Monsieur Stéphane CORSALETTI, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

EXTRAIT

- Levées d'options de souscription sur l'exercice 2009 – Augmentation du cap

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 21/01/2010 Bordereau n°2010/225 Case n°62
Enregistrement : 500 e Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
Le Contrôleur
Pierre GERMAIN
Contrôleur des Impôts
Ext 925

Sont présents :

- Monsieur Stéphane CORSALETTI
- Monsieur Julien MECHLER
- Monsieur Basile SCHLUMBERGER

Mademoiselle Josiane FABRE, Secrétaire du Directoire.

Absent excusé

- Monsieur François-Xavier GENNETAIS

Le Directoire réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des membi valablement délibérer.

1. **Levées d'options de souscription – Augmentation du capital social**
Plan du 28 avril 2000

Le Président rappelle au Directoire qu'aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2000, le Directoire usant de l'autorisation et des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 28 avril 2000, a consenti dans le cadre de l'article L. 225-177 du Code de Commerce, diverses options de souscription à différentes personnes pour un total de 12 500 actions nouvelles à émettre au prix unitaire de 16 euros.

Il rappelle les conditions de levée d'option arrêtées par le Directoire.

Puis, il indique qu'un bénéficiaire lui a adressé une lettre de levée d'option accompagnée d'un bulletin de souscription et qu'il convient, pour le Directoire, de constater le nombre d'actions émises à titre d'augmentation du capital de la Société par suite des levées d'option ainsi que leur libération intégrale et d'apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent.

Puis il détaille au Directoire les bulletins de souscription reçus.

Le Directoire constate alors :

- qu'1 bénéficiaire d'options de souscription a levé ses options pour la souscription de 35 actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, représentant un montant nominal de 560 euros ;

- que chaque souscripteur s'est libéré de sa souscription en espèces

- qu'ainsi 35 actions nouvelles ont été souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions du plan d'options et que par suite l'augmentation de capital de 560 euros se trouve définitivement réalisée.

Plan du 8 juillet 2005

Le Président rappelle au Directoire qu'aux termes d'une délibération en date du 8 juillet 2005, le Directoire usant de l'autorisation et des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 20 juin 2005, a consenti dans le cadre de l'article L. 225-177 du Code de Commerce, diverses options de souscription à différentes personnes pour un total de 10 000 actions nouvelles à émettre au prix unitaire de 548,39 euros, soit avec une prime d'émission de 532,39 euros par action.

Il rappelle les conditions de levée d'option arrêtées par le Directoire.

Puis, il indique qu'un certain nombre de bénéficiaires lui ont adressé une lettre de levée d'option accompagnée d'un bulletin de souscription et qu'il convient, pour le Directoire, de constater le nombre d'actions émises à titre d'augmentation du capital de la Société par suite des levées d'option ainsi que leur libération intégrale et d'apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent.

Puis il détaille au Directoire les bulletins de souscription reçus.

Le Directoire constate alors :

- que 4 bénéficiaires d'options de souscription ont levé leurs options pour la souscription de 10 000 actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, représentant un montant nominal de 160 000 euros ;

- que chaque souscripteur s'est libéré de sa souscription en espèces

- qu'ainsi 10 000 actions nouvelles ont été souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions du plan d'options et que par suite l'augmentation de capital de 160 000 euros se trouve définitivement réalisée.

La différence entre le prix de souscription des actions nouvelles et leur valeur nominale constitue une prime d'émission qui sera inscrite au passif du bilan de la Société.

Conséquemment à ces deux levées d'options, le Directoire procède à une augmentation du capital social pour un montant de 160 560 euros par la création de 10 035 actions nouvelles de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Cette augmentation de capital est assortie d'une prime d'émission globale de 5 323 900 euros.

Conformément aux conditions du plan d'options, les actions nouvelles sont créées avec jouissance du 1er janvier 2010, date à partir de laquelle elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits.

Modification corrélative des statuts
Le Directoire, comme conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus décrite, décide de modifier l'article 6 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 6 – Capital social
« Le capital social est fixé à la somme de 2.510 400 € (deux millions cinq cent dix mille quatre cents euros) divisé en 156 900 (cent cinquante six mille neuf cents) actions de 16 (seize) € chacune de même catégorie ».

Pouvoirs
Le Directoire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Membre du Directoire.

Extrait certifié conforme
Le 4 janvier 2010

Stéphane CORSALETTI
Président du Directoire

Julien MECHLER
Membre du Directoire
Directeur Général